

Compte rendu de séance

Séance du 5 Octobre 2021

L' an 2021 et le 5 Octobre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de

BURGEVIN Christiane Maire

Présents : Mme BURGEVIN Christiane, Maire, Mmes : COLLOT Marie, LARUE Delphine, SAULNIER Martine, MM : ANDRÉ Nicolas, LANCELOT Gérard, MIRLOU Jean, PETIAU Xavier, REDON Jacky, THILLOU Davy

Excusés :

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 10

Date de la convocation : 24/09/2021

Date d'affichage : 07/10/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : ANDRÉ Nicolas

COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du 6 Juillet 2021 est **ADOPTÉ** à l'unanimité.

Madame le Maire expose les différents devis pour la réalisation d'un escalier et sa rampe pour l'atelier communal.

Après en avoir délibéré, le conseil **ACCÈPTE** le devis de la société Centre Alu d'un montant de 6 110.02€ TTC.

Le conseil **ACCEPTTE** le devis de la société HAMEL pour l'alimentation de l'ancienne cantine et le remplacement du tableau électrique, d'un montant de 1 840.80€ TTC.

Il a été observé que des engins agricoles circulent sur la VC5 Rue du Prieuré au risque d'abimer les ponts. Madame la Maire convoquera les agriculteurs fautifs après avoir analysée la situation à moyen terme.

L'adjoint au maire expose le projet d'un théâtre itinérant d'une compagnie théâtrale de Triguères. Le principe est de traverser en roulotte à cheval le territoire de notre communauté de communes, et de proposer différentes scènes des oeuvres de Molière, sur la période d'août 2022. Cette manifestation est prise en charge à 75% par le département, soit un reste à charge de 300€ à chaque commune intéressée. Il appartient aux communes de trouver un endroit pour la nuit au cheval et aux comédiens, ainsi que le couvert. Le Comité des Fêtes de Villemoutiers est intéressé. Une réunion d'informations, organisée par la compagnie, aura lieu le 11 octobre prochain.

Le conseil municipal **ACCEPTTE** la programmation de ce spectacle.

Un administré a indiqué en mairie, que le ru du Senin n'était pas entretenu et que l'eau ne pouvait plus s'écouler. Un mail a été envoyé à l'EPAGE, qui a répondu que le broyage des rus est prévu mi-octobre par la société ELIBAST. L'adjoint a demandé à l'EPAGE l'évacuation des déchets après le broyage, mais l'EPAGE n'a pas répondu sur ce sujet.

Après étude du coût de la machine à affranchir, il apparaît que ce dernier est trop élevé au vu des besoins du secrétariat. Le conseil **DÉCIDE** de ne plus louer la machine à affranchir et d'acheter les timbres.

Informations diverses :

1. Les gravats du terrain communal rue de l'Ecole ont été évacués. Le GAEC PETIT livre de la terre végétale à 8€ la tonne.
2. En partenariat avec le Comité des Fêtes de Villemoutiers, le repas à l'oie est prévu le 21 novembre 2021.
3. Les travaux de la future bibliothèque ont commencé. Le plafond est descendu et le dallage a été enlevé.
4. La société BLANCHET a proposé un devis pour la réfection de la rive de l'ancien garage du terrain communal pour 2 573.94€ TTC. Le conseil **ACCEPTE** le devis.
5. La mairie a reçu un courrier d'un administré qui se demande pourquoi il doit tailler sa haie côté voie publique, alors que la commune n'avait rien demandé au propriétaire précédent. Le conseil demande à ce qu'une réponse soit faite avec les explications nécessaires, et qu'un courrier soit adressé à tous les propriétaires et locataires concernés par ce débordement de haie ou arbre sur la commune. Pour ce faire, la commission voirie se réunira le mardi 12 octobre à 9h00 afin de faire le tour du bourg pour répertorier les propriétés. Elle en profitera pour lister les panneaux des lieux-dits endommagés.
6. Madame le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur un nom pour la nouvelle bibliothèque
7. Les podiums pour la salle polyvalente sont arrivés.
8. Madame le Maire informe le conseil que des véhicules roulent sur les trottoirs afin d'éviter les ralentisseurs. Le conseil demande plusieurs devis pour la pose éventuelle de poteaux ou barrières aux endroits ciblés.
9. Une série de candélabres a été changée pour un éclairage LED à Haut-bois, à la sortie de Villemoutiers, Rue René Chéron et Rue de l'école (dépense prise en charge par la communauté de communes).
10. La commission communication se réunira le mardi 19 octobre à 18h30 pour élaborer le "Quoi ki s'pass à Villemoutiers" et le calendrier annuel. Quantité prévue 250.
11. La mairie a reçu un courrier de l'école élémentaire de Ladon qui organise une marche pour les "Virades de l'Espoir" et demande si on peut accueillir les enfants à la salle polyvalente le mardi 19 octobre après-midi. Un goûter leur sera offert par la municipalité.

Commissions :

SMAEP du 4/10/2021 : Formation aux 1ers secours de 55€ pour 2 agents. Le contrat du 3ème agent est renouvelé pour 1 an avec une augmentation de 100€. Tous les nouveaux compteurs sont posés sur la commune de Villemoutiers. Le stock est prévu pour continuer la pose sur les communes de Vimory et Saint-Maurice/Fessard. Il faut racheter 450 compteurs pour un coût de 39 955€. Le règlement du syndicat a été refait car obsolète. Prochaine réunion le 6 décembre prochain.

ADAPA du 16/09/2021: Vaccination obligatoire pour tous les employés. 2 ont refusés. Il y a eu une revalorisation des salaires mais le SMIC ayant augmenté, le delta est faible. Progression de + 13% des demandes, mais de moins en moins de personnel.

Commission économique du 8 septembre 2021 : Sur le territoire, l'usine de laiterie à Nogent a créé 20 emplois. SANOFI embauche, et la société CAILLAT TP a acheté des terrains sur Lorris. Il y a des difficultés à garder les jeunes actifs. A Bellegarde, la société MALET a racheté un terrain et une société de fibre optique devrait s'installer ainsi qu'un plombier.

Des aides de la Communauté de Communes ont été versés aux entreprises suivantes :

- VAUVELLE 29 500€ + même montant de la région.
- LTP 19 985€ + même montant de la région
- Le Relais de Timory 500€ + même montant de la région
- JDP Fils (pompes funèbres) 964€ + même montant de la région
- La Ferme de Lorris 5 000€ + même montant de la région
- Assistance Occitanie 5 000€ + même montant de la région

Le conseil aborde les questions diverses

Séance levée à: 23:15



En mairie, le 22/10/2021
Le Maire
Christiane BURGEVIN